



DEFENDDEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

Conseil des droits de l'homme de l'ONU – 47^{ème} session ordinaire

Point 6 : Adoption du rapport sur l'Examen périodique universel du Rwanda

Intervention orale

Intervention lue par : Laurent Munyandilikirwa

Madame la Présidente,

Nous accueillons avec satisfaction la soumission par le gouvernement rwandais, en temps utile, de ses réponses aux recommandations EPU reçues pendant son examen. Il s'agit d'une bonne pratique. Nous saluons également le bilan positif du Rwanda quant aux droits des femmes et des filles, y compris à l'ONU, que DefendDefenders a documenté dans un [rapport](#).

L'acceptation par le gouvernement rwandais de nombreuses recommandations, immédiatement après leur formulation, est encourageante. Nous faisons entre autres référence aux recommandations visant à raviver la coopération avec les organes onusiens (134.2, Arménie), à lutter contre l'impunité pour les disparitions forcées (134.28, Lituanie), à garantir la pleine jouissance des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association (134.52, Ghana), ou encore à autoriser un accès plus large aux organes de presse indépendants (134.59, Soudan). Nous appelons le Rwanda à opérationnaliser et à mettre en œuvre ces recommandations.

Madame la Présidente,

Nous sommes troublés par le fait que le Rwanda a noté des recommandations portant, entre autres, sur le respect pour la liberté d'expression et la protection des journalistes et des défenseurs des droits humains (DDH) (136.31 à 136.37, Islande, Japon, Norvège, Sierra Leone, Espagne, Canada, Australie), sur la garantie pour la société civile d'un environnement sûr et favorable (136.40, Irlande), ou encore sur la garantie de l'indépendance des organisations de la société civile et des DDH (136.43, Côte d'Ivoire).

Nous sommes profondément inquiets du refus du Rwanda d'accepter les recommandations 135.41, 135.44 et 135.45 (États-Unis, Irlande, Autriche) sur la protection des DDH et des journalistes, alors que les circonstances entourant la mort en détention de [Kizito Mihigo](#), un chanteur et activiste pour la paix, restent à élucider. Nous demeurons inquiets quant à l'usage, par les forces de l'ordre, d'une force excessive et létale.

Nous notons également quelques incohérences. Le Rwanda a accepté des recommandations en faveur de la coopération avec l'ONU ; pourtant, il a noté des recommandations en faveur d'une coopération complète avec le Sous-comité sur la prévention de la torture. Le Rwanda a accepté des recommandations sur la lutte contre les disparitions forcées ; pourtant, il a noté

des recommandations sur la ratification de la Convention sur les disparitions forcées, et ce alors que des opposants rwandais ont disparu. Le Rwanda a accepté des recommandations visant à garantir les libertés d'expression et d'association ; pourtant, il a noté des recommandations visant à mettre sa législation en conformité avec les normes internationales et africaines. Ceci inclut la législation sur la criminalisation de la diffamation, sur la détermination de qui est un journaliste, ou imposant des conditions d'enregistrement onéreuses pour les ONG.

Le gouvernement rwandais semble être dans le déni quant à l'existence de tendances et de cas de violations — qu'il considère être des « affirmations inexactes », qui ne « [correspondent] pas à la réalité sur le terrain » (Doc. A/HRC/47/14/Add.1).

De façon générale, nous sommes **inquiets** de la déconnexion importante et croissante entre le droit et la pratique au Rwanda. Les allégations du gouvernement à l'encontre de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples sont dénués de fondement et, dans un certain nombre de cas, la position gouvernementale équivaut à priver les citoyens d'un accès à un recours utile.

Nous soulignons l'importance de créer et de maintenir un espace civique ouvert, notamment en levant les restrictions sur les DDH et la société civile que les experts indépendants ont identifiées. À cet égard, nous rappelons les **conclusions** de l'ancien Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, Maina Kiai, concernant la société civile au Rwanda. Nous soulignons également la valeur des **Lignes directrices** de la CADHP sur la liberté d'association et de réunion en Afrique.

Je vous remercie pour votre attention.



DEFENDDEFENDERS

East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project

UN Human Rights Council – 47th regular session

Item 6: UPR outcome of Rwanda

Oral statement

Delivered by: Laurent Munyandilikirwa

Madam President,

We welcome the government of Rwanda's timely submission of its replies to the UPR recommendations it received during its review. This sets a good practice. We also welcome Rwanda's positive record on women's and girls' rights, including at the UN, which DefendDefenders documented in a [report](#).

The fact that the government of Rwanda accepted numerous recommendations immediately after they were made is encouraging. We refer, among others, to recommendations on reinvigorating cooperation with the UN (134.2, Armenia), combatting impunity for disappearances (134.28, Lithuania), ensuring full enjoyment of the rights to freedom of expression, peaceful assembly and association (134.52, Ghana), or allowing greater access to independent news outlets (134.59, Sudan). We call on Rwanda to operationalise and implement these recommendations.

Madam President,

We are troubled that Rwanda noted recommendations on, among others, upholding freedom of expression and protecting journalists and human rights defenders (HRDs) (136.31 to 136.37, Iceland, Japan, Norway, Sierra Leone, Spain, Canada, Australia), ensuring a safe and enabling environment for civil society (136.40, Ireland), or guaranteeing the independence of civil society organisations and HRDs (136.43, Côte d'Ivoire).

We are deeply concerned over Rwanda's refusal to accept recommendations 135.41, 135.44 and 135.45 (United States, Ireland, Austria) on protecting HRDs and journalists, while the circumstances surrounding the death, while in detention, of [Kizito Mihigo](#), a singer and peace activist, remain unclear. We remain concerned about the use of excessive and lethal force by law enforcement bodies.

We also note several inconsistencies. Rwanda accepted recommendations to cooperate with the UN; yet, it noted recommendations to cooperate fully with the Subcommittee on Prevention of Torture. Rwanda accepted recommendations to combat disappearances; yet, it noted recommendations to ratify the Convention on Enforced Disappearances, while Rwandan opponents have disappeared. Rwanda accepted recommendations to uphold free expression and associa-

tion; yet, it noted recommendations to bring its legislation into line with international and African standards, including legislation on criminal defamation, determining who is a journalist, or providing for onerous NGO registration.

The government of Rwanda seems to be in denial over the existence of patterns and instances of violations — which they regard as “inaccurate assertions” that “are not reflecting the reality on the ground” (Doc. A/HRC/47/14/Add.1).

More generally, we are [concerned](#) over the vast and growing disconnect between the law and the practice in Rwanda. The government’s allegations against the African Court on Human and Peoples’ Rights are groundless and, in a number of cases, the government’s position results in depriving citizens of access to an effective remedy.

We stress the importance of creating and maintaining an open civic space, including by lifting the restrictions on HRDs and civil society independent experts have identified. In this regard, we recall the [findings](#) of former Special Rapporteur on freedoms of peaceful assembly and association Maina Kiai, regarding civil society in Rwanda. We also stress the value of the [ACHPR Guidelines](#) on Freedom of Association and Assembly in Africa.

Thank you for your attention.